



VIPARIS

A l'attention de M.Stanley Geneste
Préfecture de Paris et d'Ile-de-France
UDEA 75
5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15

Paris, le 30/10/2018

PAR COURSIER

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

L'année dernière encore, Paris a été considérée comme l'une des premières destinations mondiales pour l'organisation de congrès internationaux, selon le classement publié par *l'International Congress and Convention Association* qui positionne la capitale française en 1^{ère} ou 2^e position depuis 2011. La conséquence de cette attractivité internationale est directement économique. L'industrie du Congrès-expositions génère chaque année 5,5 Milliards d'euros de retombées économiques directes ou indirectes en Ile de France, soit l'équivalent des retombées économiques attendues pour la seule édition de 2024. Cette dynamique s'est trouvée accélérée au mois de novembre dernier avec l'inauguration de Paris Convention Center à Paris Expo Porte de Versailles et dans le cadre, plus large, du retour en force de Paris comme une capitale attractive pour le tourisme d'affaires.

Le Palais des Congrès de Paris est aujourd'hui un outil majeur d'accueil des congrès et du rayonnement du tourisme d'affaires pour notre territoire. Accueillant plus de 270 manifestations par an, ses retombées économiques sont considérables ainsi que l'impact sur la communauté scientifique, les entrepreneurs et les innovateurs. Il participe également, grâce à son activité Spectacle, au rayonnement culturel de Paris.

Or, les différents travaux qui vont modifier profondément la Porte Maillot, parmi lesquels l'arrivée du tramway T3b, additionné aux deux projets de Réinventer Paris et de la gare Eole, créent autour du Palais des Congrès de Paris un environnement complexe, qui, de fait, risque de fragiliser son attractivité et son fonctionnement.

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'extension du tramway T3b à l'Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine initiée le 26 septembre 2018, nous souhaitons vous faire part de nos remarques et attirer votre attention sur les points majeurs qui nous encouragent à réagir aujourd'hui, à l'aune de l'analyse des risques que l'impact du projet de Tramway fait porter sur le Palais des Congrès de Paris.

Impact sur l'exploitation des espaces de congrès et d'exposition, d'une part.

Le Palais des Congrès accueille chaque année des congrès majeurs, qui engendrent des flux logistiques et de visiteurs considérable. A titre d'exemple, la manifestation la plus importante au Palais des Congrès, le Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI), génère jusqu'à 1 200 véhicules par jour en logistique et jusqu'à 30 000 visiteurs par jour pendant sa durée d'ouverture.

Alors que le réseau viaire et les aménagements urbains doivent absorber ces flux considérables, les emprises de chantier du tramway T3b vont impacter très lourdement leur capacité, mettant ainsi en péril l'organisation des congrès que le Palais accueille. En effet, seront directement impactés, d'une part les flux logistiques de nos clients (organismes, entreprises et institutionnels) en entrée et en sortie de la gare de livraison, située place du Général Koenig au Nord du Palais des Congrès (cf. plan de situation en Annexe), et d'autre part les accès des visiteurs sur la totalité du flanc Est du Palais des Congrès, côté par lequel accèdent près des trois-quarts des visiteurs du Palais des Congrès (71% en 2017).

En outre, le fonctionnement du Palais des Congrès de Paris dépend également fortement du maintien en exploitation du parking Public de la Porte Maillot. Or le fonctionnement de cet équipement doit être lourdement impacté par le Tramway T3b puisque la fermeture d'une de ses rampes conditionne la réalisation d'ouvrages du tramway.

Un tel cumul de contraintes, lié à des incertitudes fortes sur les moyens mis en œuvre pour limiter les risques d'exploitation, fait peser un risque très fort sur l'attractivité du Palais des Congrès, les organisateurs pouvant choisir d'autres lieux moins contraints (en France ou à l'étranger) pour leurs manifestations, pendant la période de travaux. Une fois ces manifestations « perdues » pour le Palais des Congrès, leur retour au sein de l'équipement Parisien à l'échéance des travaux est dès lors moins probable.

Impact sur les locaux de commerce, d'autre part.

Le Palais des Congrès abrite une galerie marchande de plus de 60 boutiques dont l'activité est largement orientée en direction d'une clientèle de passage et pour lesquelles une desserte claire et qualitative est indispensable, quel que soit le mode de transport utilisé, en ce compris le Parking de la Porte Maillot. La dégradation des accès au Palais des Congrès va engendrer mécaniquement une importante baisse de fréquentation de la galerie marchande et donc corrélativement une perte de chiffre d'affaires significative pour les commerçants. Cette baisse de fréquentation, déjà constatée auprès des commerçants du Palais des Congrès de Paris, risque de se voir accentuée du fait des travaux du T3b.

Mesures nécessaires pour limiter les impacts ci-dessus.

Il est nécessaire de chercher conjointement des solutions permettant d'assurer la desserte du Palais des Congrès. Aussi, nous souhaiterions voir mis en place, sous la responsabilité de l'équipe projet du T3b :

- Pour les visiteurs, la garantie d'un accès lisible et simple au Palais des Congrès de Paris pendant toute la durée des travaux, y compris pendant la phase préparatoire (dévoiements des réseaux, désamiantage des chaussées, etc.) dès l'été 2019. Cela nécessite une coordination serrée entre le chantier du Tramway et celui du Parking pour assurer le maintien en fonctionnement du Parking de la Porte Maillot pendant toute la durée des travaux.
- Pour les accès logistiques : le phasage des travaux du tramway devra intégrer les principales manifestations du Palais des Congrès afin que, lors de ces périodes les plus intenses d'un point de vue logistique, les contraintes de chantier comme les horaires ou les emprises soient définies en concertation afin de ne pas pénaliser toute la Place de la Porte Maillot.

Pour ces deux raisons, j'ajoute que le planning de travaux du chantier du Tramway devra être défini dans le respect de l'activité du Palais des Congrès de Paris. Son cadencement devra intégrer une vision globale sur la durée du chantier, ainsi que le suivi d'un microphasage pendant toute la durée des travaux, dont le niveau de détail doit être ramené à la journée.

Dans ce cadre, la Ville de Paris a mis en place une coordination sous l'égide de la SPL PARISEINE, à laquelle il apparaît indispensable que le chantier du Tramway se conforme à la fois dans la coordination et dans le respect des décisions lors d'arbitrages nécessaires entre les différents chantiers.

Autres remarques formulées sur le dossier d'enquête publique.

Dans le dossier d'enquête public n'apparaît pas un certain nombre d'éléments qui sont essentiels au bon fonctionnement du Palais des Congrès à terme.

- Aménagement au niveau de l'Avenue de la Place du Général Koenig (Hôtel Hyatt et accès à la gare de livraisons du Palais des Congrès) :

L'arrivée du tramway T3b et la fermeture d'une des deux voies du Boulevard Gouvion Saint Cyr provoqueront, dans les schémas indiqués dans le dossier d'enquête publique, un croisement des flux entre la desserte de l'hôtel Hyatt (taxis et cars notamment) et les flux logistiques du Palais des Congrès, au niveau de la Place du Général Koenig. Lors de réunions de coordination entre l'hôtel Hyatt, Viparis et les équipes de la RATP en charge du projet du Tramway, des plans de circulation alternatifs ont été proposés par Viparis pour éviter le croisement de ces flux. Il est indispensable qu'un nouveau plan de circulation soit discuté et approuvé par les différentes parties concernées. Ce nouveau plan de circulation devra éviter tout croisement de flux, respecter les besoins en desserte de chaque entité et intégrer toutes les modifications de circulation que cela pourrait engendrer dans la zone.

- Emplacements pour les taxis et les autocars desservant le Palais des Congrès

Il nous apparaît primordial que de nouveaux emplacements soient proposés au contact du Palais des Congrès, et ce dès la phase travaux, pour la station taxi et pour l'aire réservée aux cars desservant le Palais des Congrès, ainsi que ceux desservant les aéroports (ex cars Air France), en remplacement de ceux situés actuellement sur le Boulevard Gouvion Saint Cyr. A noter que l'opération « Mille Arbres », proposée dans le dossier d'Enquête Publique pour accueillir à terme le stationnement des cars du Palais, n'a pas, à notre connaissance, intégré les besoins générés par le Palais des Congrès, mais seulement ceux de la gare routière préexistante sur le terrain de Mille Arbres. Additionné au fait que cette opération ne sera pas livrée avant fin 2023, il convient d'identifier d'autres alternatives.

- Superposition du tracé avec des ouvrages et des propriétés du Palais des Congrès

Le tracé prévisionnel du tramway se superpose avec des ouvrages que le Palais des congrès détient en sous-sols (dans le cadre d'une division en Volumes). Il conviendra que le tramway garantisse la stabilité de l'ouvrage existant et l'absence de nuisances vibratoires dans le Palais des Congrès. La proximité des salles de cinéma récemment autorisées dans le premier sous-sol du Palais des Congrès, et dans une moindre mesure du Grand Amphithéâtre, doit être prise en compte. La propriété des volumes à cet emplacement devra également être respectée.

En conclusion, au vu ces éléments, je vous demande, Monsieur le Commissaire-enquêteur, de bien vouloir prendre en compte nos remarques dans le cadre de vos recommandations afin d'assurer le bon fonctionnement des différentes entités de la Porte Maillot à terme.

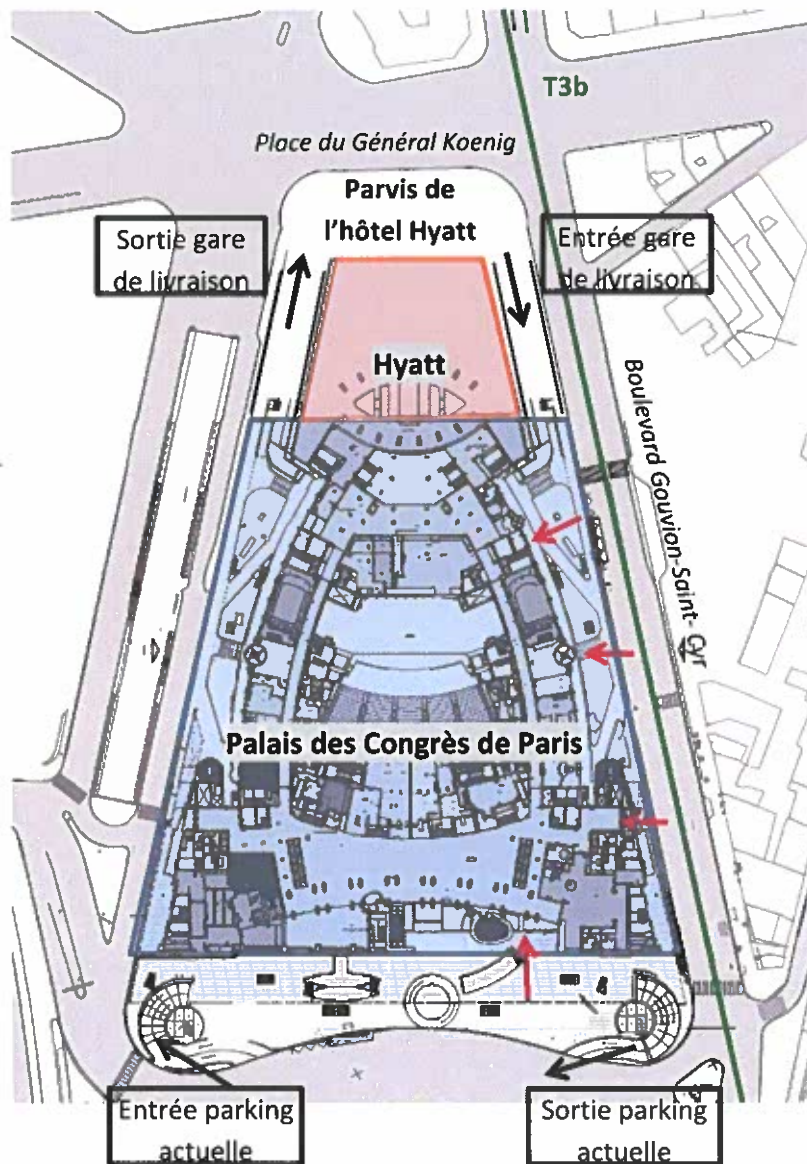
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



Pablo Nakhle Cerruti
Directeur Général

- Annexe jointe: plan de situation du Palais des Congrès de Paris

Annexe : plan de situation du Palais des Congrès de Paris



← Accès piétons au Palais des Congrès